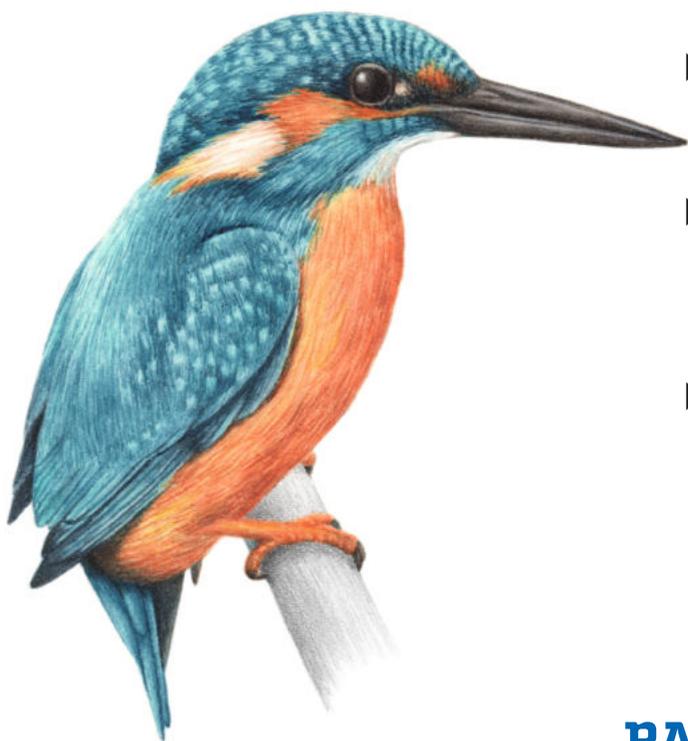


# LA MESURE

## AGRO-ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

### ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES – LIGNEUX (RIPISYLVE)



- ▶ Un contrat de 5 ans
- ▶ Un ou plusieurs linaires de ripisylve
- ▶ Une rémunération de 0,8/ml/an

#### PAEC Morvan

Contact : Parc naturel régional du Morvan

Téléphone : 03 86 78 79 00

Mail : [biodiversite@parcdumorvan.org](mailto:biodiversite@parcdumorvan.org)



# COMMENT

## SAVOIR SI MA RIPISYLVE EST ÉLIGIBLE ?

Je détiens une exploitation

Oui

Je détiens une ripisylve (rideau d'arbres sur la berge d'un cours d'eau) dans le territoire du PAEC du Morvan

Oui

Ma ripisylve fait au moins 10 m de long

Oui

Les arbres qui la composent font plus de 2 m de haut

Oui

Les bouquets d'arbres ne sont pas espacés de plus de 10 m entre eux

Oui

Elle est composée par au moins 80 % d'essences feuillues locales

Oui

Je suis éligible et je fais expertiser mon linéaire



# QUELS SONT MES ENGAGEMENTS ?

- 1** Respecter le Plan de gestion établi par le ou la chargé de mission venu expertiser ma parcelle.  
Objectif du plan de gestion : Maintien et entretien doux de la ripisylve.
- 2** Respecter les obligations ci-dessous sur les linéaires engagées :
  - ▶ Fertilisation azotée interdite,
  - ▶ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.
- 3** Suivre une formation dans les deux premières années d'engagement



# COMMENT M'ENGAGER ?

- 1 Je contacte l'opérateur MAEC (le Parc du Morvan) et je prends rendez-vous pour réaliser une expertise de la parcelle et un diagnostic de l'exploitation.
- 2 Je sélectionne mes linéaires à engager avec l'aide du chargé de mission du Parc.
- 3 Je fais ma déclaration PAC avant le 15 mai 2023 et stipule mon engagement dans la mesure, avec le code BF\_PNRM\_IAE1.
- 4 Je m'inscris auprès de l'opérateur MAEC pour suivre une formation dans les deux premières années de mon engagement (soit avant le 15 mai 2025).

